

Contingentement de quelques productions agricoles dans la Cee

par

J. BERGANS, Ph. BURNY,
M. DETRAUX, Ph. LEBAILLY

Chaire d'économie rurale,
Faculté de Sciences Agronomiques
de l'Etat à Gembloux

Les progrès technico-biologiques ont entraîné une augmentation de la productivité dans le secteur agricole.

Actuellement, la production croît plus vite que la demande intérieure. Les débouchés s'amenuisent, avec pour conséquence la formation de stocks structurels pour de nombreux produits agricoles européens, dont les céréales, le sucre, le lait, la viande bovine et porcine, certains oléagineux (huile d'olive),... La concurrence sur les marchés internationaux est de plus en plus agressive.

D'un point de vue financier, ces stocks coûteux ne se justifient pas. C'est dans ce cadre qu'une politique de contingentement des productions s'est mise en place et qu'une réforme de la politique agricole commune est envisagée.

Dans cet article, nous nous limiterons à quelques productions importantes au niveau européen, à savoir : les céréales, le sucre, les oléagineux et le lait.

1. Les céréales

Pour bien comprendre l'origine de la formation des excédents, il importe de prendre en compte, d'une part, la production de céréales et, d'autre part, les possibilités de débouchés de cette production.

La production communautaire de céréales (à l'exception du riz) a atteint 151 millions de tonnes en 1984 (très bonne année de récolte), dont 70 millions de tonnes de blé tendre. Elle s'établirait aux environs de 145 millions de tonnes en 1986, auxquels il faut ajouter 18 millions de tonnes provenant d'Espagne. Les principaux pays producteurs sont la France (près de 40 % de la production), la R.F.A. (18 %), le Royaume-Uni (17,5 %) et l'Italie (12 %). La Belgique occupe la huitième place avec environ 1,5 % de la production.

Selon les prévisions de la Commission des Communautés européennes, la production s'établirait en 1991 aux alentours de 160 millions de tonnes (ces prévisions font abstraction de l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la CEE en 1986).

D'après l'enquête CEE réalisée en 1983 sur les structures des exploitations, la culture des céréales concerne près de 3,4 millions de celles-ci (2/5 en France, moins de 60.000 en Belgique), soit plus de 50 % des exploitations communautaires. La superficie cultivée en céréales s'élève à 27-28 millions d'hectares (350.000 ha en Belgique), soit 30 % de la surface totale cultivée.

Les principaux débouchés intérieurs (117 millions de tonnes en 1983/84, toutes céréales confondues) sont : l'alimentation animale (70 millions de tonnes), la consommation humaine (30 millions de tonnes), et, dans une moindre mesure, les usages industriels (9,5 millions de tonnes).

La part des céréales réservée à la transformation et aux usages industriels (farine, ami-

don, isoglucose,...) a sensiblement augmenté ces dernières années. Ce phénomène est encouragé par des subventions communautaires. A titre d'exemple, la production d'amidon représente un débouché pour 400.000 tonnes de céréales (maïs, blé). Il pourrait atteindre 1,5 million de tonnes en 1990.

Néanmoins, même si cette tendance devait se confirmer dans le futur (on songe notamment à la production de bio-éthanol à partir des excédents), la part réservée à ces usages reste minime. Actuellement elle est d'environ 1 % de la demande totale.

Les exportations communautaires de céréales (sans le riz) fluctuent au cours des années selon les possibilités du marché. En 1983/84, elles atteignent 22 millions de tonnes, les importations s'élevant à 8,7 millions de tonnes. Le taux d'autoapprovisionnement varie actuellement entre 105-110 % (toutes céréales confondues).

Sur le marché mondial, la concurrence agressive d'autres pays exportateurs (USA, Canada, Australie), mais aussi l'arrivée de pays non traditionnels offrant des prix faibles, comme la Chine, la Nouvelle-Zélande et la Suède, constitue un frein sérieux à l'expansion des exportations communautaires. Le marché international a tendance à se rétrécir, sous les effets conjugués de la croissance de la production qui est quasi-généralisée et de la demande solvable des pays tiers qui diminue.

La CEE se retrouve face à une production excédentaire qui ne peut être absorbée par le commerce extérieur. Le déséquilibre croissant entre l'offre (production) et la demande potentielle conduit à des stocks cumulés de plus en plus importants : 16,4 millions de tonnes au 9 octobre 1986. Quant au coût de stockage, il a été évalué à 617 millions d'écus pour 1986. Selon les prévisions de la Commission, les excédents atteindraient, toutes céréales confondues,

entre 58 et 62 millions de tonnes en 1991/92 pour l'Europe des douze et après exportation.

Face à l'absence de débouchés suffisants à court terme et à la faible croissance de la demande intérieure, il importe de maîtriser la production. C'est pour faire face à ce problème que la CEE a instauré en 1982/83 (84/85 pour le blé dur) un système de seuil de garantie. Le principe en est simple : si, au cours des trois dernières campagnes, la production moyenne de céréales dépasse le seuil fixé en début de campagne, le prix de la campagne suivante est réduit de 1 % par million de tonnes (50.000 tonnes pour le blé dur) dépassant le seuil, dans la limite de 5 % (avec une clause de garantie lorsque les importations de produits de remplacement des céréales dépassent 15 millions de tonnes).

A partir de la campagne 1986/87, l'application du prélèvement de coresponsabilité a été retenue, « afin de faire contribuer les producteurs aux charges budgétaires occasionnées par la production excédant un niveau de référence » (149 millions de tonnes pour 1986/87, dont 21 millions de tonnes pour l'Espagne). A titre d'exemple, le producteur belge paiera, en 1986, 25,22 FB par quintal, ce qui représente environ 3 % du prix d'intervention. Les petits producteurs bénéficieront d'une aide directe, dont le montant sera égal au maximum au prélèvement imposé sur leurs livraisons jusqu'à concurrence de 25 tonnes.

Le régime de la taxe de coresponsabilité remplace celui des seuils de garanties mis en place en 1982/83 et sera d'application pendant cinq campagnes (de 1986/87 à 1990/91).

Par ailleurs, on s'oriente de plus en plus vers une politique de prix axée sur la qualité, la référence étant le blé tendre panifiable. Celui-ci doit répondre, en plus des critères physiques, à une série de critères technologiques de plus en plus sévères, au risque de se voir déclasser en blé fourrager. Auquel cas, le prix d'intervention est diminué de 5 % et plus.

Enfin, un projet britannique récent propose un système de primes à la cessation de la production céréalière. Une incitation à la mise en jachère des terres ou à la conversion des terres céréalières vers d'autres cultures ou à des fins non agricoles, prendrait la forme de versements annuels, échelonnés sur une période de cinq ans, pour compenser une partie des pertes de revenus du fait de l'abandon de la culture.

2. Le sucre

Depuis les premiers essais de Margraff en 1747 afin d'obtenir du sucre à partir du jus de betteraves, la culture betteravière est devenue un véritable pilier de l'économie agricole pour certaines régions de la Communauté européenne.

Elle concerne aujourd'hui environ 20.000 planteurs et 120.000 hectares en Belgique; 270.000 planteurs et 170.000 hectares dans l'Europe des Dix.

En 1984, la betterave sucrière représentait 4,5 % de la production agricole finale belge et 2,2 % de celle de la CEE. Le taux d'autoapprovisionnement en sucre de la Belgique est passé de 136 % pour la campagne 1970/71 à 294 % en 1981/82 et à 231 % en 1984/85; dans la Communauté, il s'élevait en 1984/85 à 132 %.

Tableau 1. Offre et demande de sucre (en millions de tonnes)

		Production		Consommation	Excédents (1)	Stocks
		Total	Quotas communs A et B			
Marché mondial (1)	1981/82	100,8	—	92,2	8,6	33,0
	1982/83	100,6	—	94,5	6,1	38,7
	1983/84	98,1	—	96,2	1,9	40,3
	1984/85	100,9	—	97,9	3,0	41,5
	1985/86 *	97,7	—	—	—	—
CEE (1)	1981/82	15,0	11,5	9,6	1,9	2,6
	1982/83	13,9	11,4	9,5	1,9	3,0
	1983/84	11,0	10,9	9,3	1,6	1,7
	1984/85	12,5	11,1	9,5	1,6	2,0
	1985/86	12,2	11,2	9,5	1,7	1,8

(1) Production mondiale : exprimée en « sucre brut »; excédents : production moins consommation - CEE : exprimée en « sucre blanc »; excédents : production sous quotas A et B moins consommation.
* Estimation.

Source : CEE, La situation de l'agriculture dans la Communauté, rapport 1985.

Tableau 2. Données concernant la répartition de la production de sucre selon les quotas en 1984/85 (1.000 tonnes de sucre blanc)

	Quantité de base		Report et production (p)					
	Sucre A	Sucre B	Quantités reportées de 1983/84	Production de la récolte 1984/85	Production de sucre A	Production de sucre B non reportée	Production de sucre C non reportée	Quantités reportées sur 1985/86
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Deutschland	1.990	612	40	2.893	1.990	610	134	199
France (1)	2.996	806	147	4.257	2.860	759	356	429
Italia	1.320	248	1	1.247	1.275	—	—	—
Nederland	690	182	—	934	690	182	10	52
Belgique	680	146	—	841	680	145	16	—
Luxembourg	—	—	—	—	—	—	—	—
United Kingdom	1.040	104	—	1.314	1.040	104	120	50
Ireland	182	18	19	222	182	18	22	19
Danemark	328	97	—	547	328	97	122	—
Ellas	290	29	7	219	226	—	—	—
Eur 10	9.516	2.242	214	12.501	9.271	1.915	780	749

(1) Y compris les Dom.

Source : CEE - La situation de l'agriculture dans la Communauté - Rapport 1985.

Durant de nombreuses années, le sucre fut le seul produit soumis à un contingentement, les premières décisions limitant la production en Belgique datant de 1949.

En 1967, le règlement sucre adopté par la CEE fut basé sur un système de quotas nationaux.

Depuis l'adoption de l'organisation révisée du marché du sucre en 1981, le marché mondial et le marché communautaire du sucre sont caractérisés par l'existence de surplus structurels (tableau 1).

Afin de limiter la production, la commission a défini un système de soutien partiel des prix et établi un régime qui comprend des garanties de prix et d'écoulement différenciées selon des quotas de production répartis entre les Etats membres (tableau 2).

Chaque Etat attribue à son tour dans les limites qui lui ont été octroyées, des quotas aux sucreries établies sur son territoire (tableau 3).

La garantie de prix la plus élevée est limitée quantitativement au quota de base communément appelé quota A. Une garantie de

prix réduite est encore accordée pour une quantité variable annuellement qui est la production hors quota de base appelée quota B (prix inférieur du fait de la perception d'une cotisation à la production).

Enfin, les quantités produites au-delà du contingentement (quota A + quota B) sont exclues de l'organisation du marché et ne peuvent être écoulées sur le marché intérieur. Cette production hors quota (quota C) est stockée et exportée par les producteurs

sur le marché mondial.

Les cours mondiaux du sucre brut sont très fluctuants. De 11,8 cents par livre en 1981/82, ils sont revenus à 3,7 cents par livre au cours de la période 1984/85. Actuellement, on observe un prix de 100 dollars/tonne pour le sucre brut et 175 dollars/tonne pour le sucre blanc.

Au cours des années 1980 à 1985, la part de la Communauté a représenté 23,6 % du commerce mondial.

Tableau 3. Répartition de la production belge de sucre entre les sucreries

	Quota A	Quota B	Quota B	Quota max.
	en tonnes de sucre	en tonnes de sucre	en % du quota A	en tonnes
Donstiennes	23.769,7	6.689,1	28,14	30.458,8
Escanaffles	33.858,8	4.844,7	14,31	38.703,5
Frasnes	37.299,7	5.081,3	13,62	42.381
Moerebeke	59.752	10.991	18,39	70.743
Naveau	29.544,2	6.655,1	22,53	36.199,3
Oreye	38.874,2	9.445,6	24,30	48.319,8
Veurne	51.482,9	7.454,8	14,48	58.937,7
Warcoing	21.676,5	3.995,5	18,26	25.872
Wez	18.386,1	3.410	18,55	21.796,1
Raffinerie Tirlemontoise	365.155,9	87.432,9	23,94	452.588,8
Royaume	680.000	146.000	21,47	826.000

Source : Sillon belge du 24.1.1986.

3. Les oléagineux

Les plantes oléagineuses sont cultivées depuis fort longtemps (ex. : l'olivier) et à des fins multiples. Avec les progrès de la chimie, la gamme des utilisations possibles des huiles s'élargit de jour en jour. L'alimentation humaine reste cependant le principal débouché.

L'extraction de l'huile, par voie mécanique ou chimique, laisse un « résidu », le tourteau, qui était autrefois de peu d'importance. Mais avec l'industrialisation et l'intensification de l'élevage, les tourteaux ont trouvé un mode de valorisation intéressant, à tel point que l'huile devient parfois le produit secondaire.

L'Europe a, de par sa forme de société, de grands besoins en huiles et tourteaux de toutes sortes. Disposant d'un climat parfois défavorable à la culture des oléagineux dans sa partie septentrionale, l'Europe est aujourd'hui déficitaire, et largement, dans ce domaine (degré d'autosuffisance de 38 % pour les graisses et huiles végétales et de 8 % pour les tourteaux). Elles est donc obligée d'importer de grandes quantités d'huiles et de tourteaux, mais aussi de graines, car elle possède une industrie de la trituration bien développée. La dépendance de l'Europe en ce qui concerne les matières grasses et les protéines est de ce fait devenue fort lourde, d'autant plus que la Politique Agricole Commune a toujours favorisé la culture des céréales (protection aux frontières, prix garantis élevés) entraînant finalement une forte surproduction dans ce secteur et le déclin des cultures oléagineuses, comme le colza, qui s'avéraient peu lucratives.

A l'heure actuelle, on cherche à renverser la vapeur. Les prix de soutien des céréales baissent tandis que l'on aide fortement les cultures oléagineuses comme le colza, le tournesol et le soja, qui voient la superficie qui leur est consacrée en très forte expansion, quoique le colza semble avoir atteint

une limite dans certaines régions (problèmes phytosanitaires).

Les tableaux suivants reflètent l'évolution récente des superficies et de productions en colza, tournesol et soja dans les principaux pays producteurs de la CEE.

La superficie en colza atteignait 1.250.000 ha en 1985 et 1.150.000 ha en 1986.

Le tournesol, pour sa part, continue de progresser fortement : 783.000 ha en 1985 et 1.100.000 ha en 1986, soit cinq fois la superficie d'il y a cinq ans !

Le soja fait aussi une percée ces dernières années. On le cultivait en France sur 22.000 ha en 1984, 28.000 ha en 1985, 40-45.000 ha en 1986. Pour l'Italie, on était à 2.500 ha en 1982, 37.000 ha en 1984 et 60-70.000 ha actuellement. Les estimations pour 1987 indiquent que l'Italie pourrait atteindre 1 million de tonnes de graines de soja soit 35 % de ses besoins en tourteau de soja.

Pour pouvoir atteindre ces niveaux de production, il faut maîtriser les techniques de façon suffisante, disposer de matériel de bonne qualité et aussi y trouver son compte financièrement. La recherche, tant phytotechnique que génétique a permis de disposer de plantes ayant des rendements de plus en plus élevés. Beaucoup de chemin reste à faire et les potentialités sont grandes. Du point de vue finances publiques, malheureusement, les choses ne vont pas si bien. En effet, les cours mondiaux des huiles et tourteaux sont trop bas que pour rendre la culture des oléagineux suffisamment lucrative. On est donc obligé de les subsidier fortement (système de « deficiency payments », différence entre le prix indicatif et le cours mondial) puisque les produits étrangers entrent dans la CEE en n'étant pas taxés, ou peu. Ceci entraîne, pour le F.E.O.G.A.-Garantie, des dépenses qui deviennent fort lourdes, d'autant plus que la tendance actuelle n'est pas à l'expansion des budgets.

Les dépenses d'intervention du F.E.O.G.A.-Garantie ont évolué comme suit dans le secteur « oléagineux » (voir tableau 6).

En moyenne, environ 5 % du budget de la section « Garantie » sont consacrés à ce secteur.

Le système des paiements compensatoires entraîne des dépenses jugées excessives. On a donc décidé d'établir des seuils de garantie (1983). Ils représentaient la moyenne des productions des trois années précédentes. La réfaction, valant pour la campagne suivante était de 1 % par tranche de 50.000 tonnes de dépassement, avec un maximum de 5 %.

Pour 1985, les seuils étaient de 2,29 millions de tonnes pour le colza et 1 million de tonnes pour le tournesol. En 1986, ils étaient respectivement de 3,5 et 1,7 millions de tonnes. En principe, il ne devrait pas y avoir de problème pour le colza cette année. Par contre, la production de tournesol dépasserait largement le seuil. La réfaction maximum étant de 5 %, les dépenses restent importantes.

Pour 1986/87, on a adopté une nouvelle règle. On fixe, comme auparavant, un prix garanti et une quantité maximale. Le produit des deux valeurs correspond à une somme maximale à dépenser (quota financier). La CEE verse des acomptes aux agriculteurs en début de campagne, sur prévision de leur production, et régularise les comptes en fin de campagne. Si la production totale dépasse le seuil de garantie, l'aide est diminuée proportionnellement au surplus. Cependant, la réfaction maximale reste de 5 % et le quota financier peut donc être dépassé. Pour les années suivantes, on tient compte des dépassements de production pour fixer les seuils de garantie. La situation n'est donc guère brillante. La recherche scientifique et la reprise économique peuvent, seules, l'améliorer.

Tableau 4. Superficie et production en colza dans l'Europe (10) et ses quatre principaux pays producteurs (1981-1984)

	Superficie (ha)				Production (t)			
	1981	1982	1983	1984	1981	1982	1983	1984
France	460.800	473.800	465.900	428.700	1.005.900	1.187.800	967.100	1.353.500
R.F.A.	154.500	189.200	231.600	254.100	363.300	534.700	599.400	661.800
G.B.	125.000	174.500	222.300	268.600	325.000	581.000	563.000	925.000
Danemark	128.600	152.400	164.000	192.000	265.700	335.000	309.000	517.000
C.E.E.	880.800	1.004.600	1.107.000	1.166.100	1.999.400	2.679.200	2.492.100	3.518.100

Tableau 5. Superficie et production en tournesol dans l'Europe (10) et ses trois principaux pays producteurs (1981-1984)

	Superficie (ha)				Production (t)			
	1981	1982	1983	1984	1981	1982	1983	1984
France	168.400	289.600	431.200	504.200	423.300	643.900	832.800	1.002.000
Italie	42.400	53.500	61.100	75.400	85.800	94.500	131.000	155.200
Grèce	2.800	4.200	8.700	41.700	4.000	7.500	13.000	67.200
C.E.E.	213.600	347.300	501.500	621.300	513.100	745.900	976.800	1.224.400 (*)

Source : CEE - La situation de l'agriculture dans la Communauté. Rapports 1984 et 1985.

(*) : 2.800.000 tonnes Espagne et Portugal compris.

Tableau 6. Dépenses du F.E.O.G.A.-Garantie pour les oléagineux (en millions d'Ecus).

	1982	1983	1984	1985	1986
Colza + tournesol	703,0	924,8	613,1	860,0	1.015,0
Soja	7,3	6,2	32,7	47,0	56,0

Source : C.E.E. : La situation de l'agriculture dans la Communauté. Rapports 1984 et 1985.

4. Le lait

La production laitière a été et reste une spéculation importante (voire primordiale) pour bon nombre d'exploitations agricoles belges et européennes. En 1985, dans la CEE, on dénombrait 1.600.000 détenteurs de vaches laitières se partageant un troupeau de 25 millions de têtes. Elle permet des recettes régulières (influence positive sur le fonds de roulement) et demeure une activité exigeante en main-d'œuvre, qu'elle occupe avec régularité.

En 1965, le lait contribuait pour 21 % dans la production finale de l'agriculture belge et occupait la première place parmi les différentes spéculations. Aujourd'hui, intervient pour environ 17 % et vient après les spéculations viande porcine, bovine et l'horticulture.

Dans la CEE, la part de la production laitière dans la production finale agricole s'élève à environ 17 % et fluctue sensiblement selon les pays (31,4 % pour l'Irlande et 8,5 % pour la Grèce).

Globalement, la production totale de lait dans la Communauté européenne a crû jusqu'en 1983, alors que la consommation (lait et produits dérivés) est restée relativement stable (graphique 1).

La hausse de la production s'est faite sous l'effet, en ordre principal, de l'augmentation des rendements par vache et subsidiairement des effectifs de vaches laitières.

Cette situation a engendré la constitution d'excédents structurels résultant d'un déséquilibre entre l'offre et la demande des produits laitiers pour lesquels il y a une quasi-absence de marché mondial.

Début octobre 1986, les stocks de beurre atteignaient 1,38 million de tonnes et ceux de poudre de lait, 1,1 million de tonnes. Le stockage de ces produits entraînera pour 1986 des dépenses estimées respectivement à 541 et 174 millions d'écus.

Les efforts financiers requis pour l'écoulement des invendus et les charges engendrées pour la conservation des marchandises devinrent progressivement d'une ampleur telle que la Commission décida de mettre en place un régime de maîtrise de la production draconien communément désigné sous la terminologie des « quotas laitiers ».

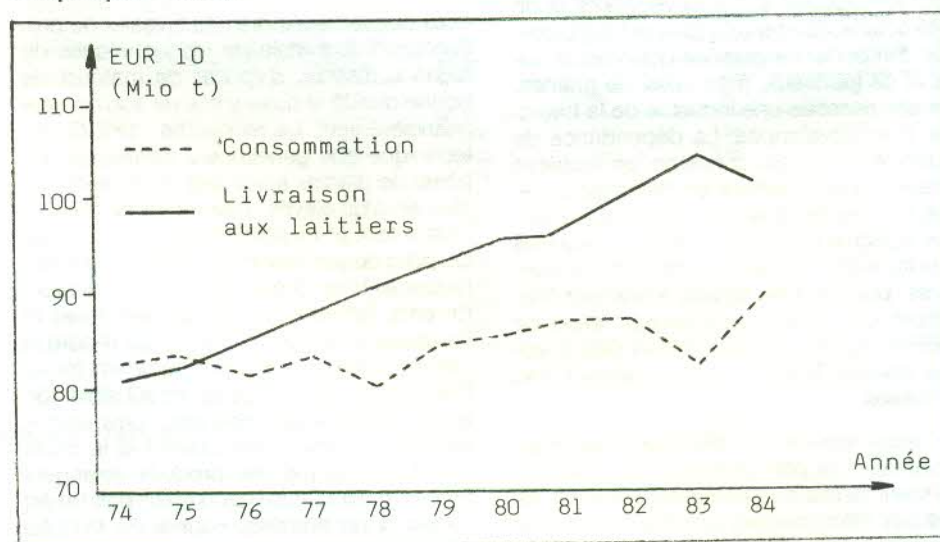
Dans un premier temps, la Commission fixa, en 1984, des quotas de production par pays (tableau 7) qui correspondaient approximativement au niveau de production enregistré au cours de l'année 1981 plus 1 %.

Malgré ceux-ci, le niveau de production s'avéra rapidement excessif et les stocks de produits laitiers continuèrent à croître. En 1985, on assiste à une nouvelle diminution des quotas sur les livraisons de lait, mais la différence entre la production, augmentée

des importations, et la consommation, additionnée des exportations, avoisine toujours les 5 millions de tonnes de lait.

Renonçant à une nouvelle diminution linéaire des quotas de production, solution jugée trop injuste pour les petits producteurs, la Commission et le Conseil ont opté pour la mise en place dès le début de la campagne 86/87 d'un système de rachat des quotas laitiers aux producteurs qui décident d'abandonner la production laitière.

Graphique 1 : Lait



Source : CEE DG VI A2 Janvier 8601 MO

Tableau 7. Quotas sur les livraisons de lait

	Quotas 1984/85	Livraisons 2.4.84/31.3.85	Différence	Quotas 1985/86
Deutschland	23.487	13.466	- 21	23.423
France	25.585	25.584	- 1 (3)	25.494
Italia	8.323 (1)	8.270	- 53 (3)	8.798
Nederland	12.052	12.208 (2)	156	11.979
Belgique	3.163	3.051	- 112	3.131
Luxembourg	293	291	- 2	291
United Kingdom	15.552	15.305	- 247	15.395
Ireland	5.583	5.586	3	5.583
Danemark	4.932	4.912 (2)	- 20	4.882
Ellas	472	440	- 32 (3)	467
Eur 10	99.442 (1)	99.113	- 329	99.395

(1) Sont exclus les quotas transférés de 475.000 t des ventes directes aux livraisons.

(2) Période ajustée NL : 8.4.1984-6.4.1985, DK : 9.4.1984-7.4.1985.

(3) Provisoire.

Source : CEE. La situation de l'agriculture dans la Communauté - Rapport 1985.

Conclusions

L'agriculture communautaire traverse une période difficile. Les productions traditionnelles se heurtent à d'énormes difficultés au point de vue écoulement. Par diverses mesures, quotas, limitation des prix garantis, aides à la cessation volontaire de la production laitière, prime aux vaches allaitantes,... la Communauté tente de limiter les dépenses entraînées par ces productions excédentaires.

Des espoirs étaient apparus dans la production de protéagineux dont nous sommes largement déficitaires, mais, depuis peu, des pois protéagineux venant du Canada et d'Australie sont vendus à des prix inférieurs

aux prix communautaires pourtant subventionnés.

L'agriculteur va devoir repenser ses modes et ses plans de production en essayant de tirer le meilleur parti possible de l'avantage compartif dont il peut bénéficier par rapport à d'autres exploitants.

Cette réflexion conduira les agriculteurs soucieux de préserver leurs revenus à :

- réduire leurs coûts de production,
- diversifier leurs productions,
- augmenter leur superficie cultivée sans sous-estimer l'importance des problèmes juridiques liés à l'exploitation du sol.

Ces possibilités pourront se réaliser aussi bien en agriculture intensive qu'extensive.

BIBLIOGRAPHIE

Agra Europe : divers numéros. Agence d'informations agricoles, Paris.
Agricontact, n° 163, Ministère de l'agriculture, Bruxelles.
CEE. La situation de l'agriculture dans la Communauté, Rapport 1985.





**Votre partenaire en sucre !
Le Groupe Raffinerie
Tirlemontoise, naturellement.**

- Une gamme complète : plus de 100 produits répondant à tous vos besoins
- La qualité : 150 ans d'expérience, d'investissements et de contrôles quotidiens
- Le service : une assistance permanente de tous nos départements : commercial, logistique, laboratoire, technique
- La sécurité : un approvisionnement sûr et rapide
- La fiabilité : un groupe important, financièrement sain
- La confiance... des plus grandes industries alimentaires belges et des meilleurs artisans
- Le sucre, produit de la nature.

**Le Groupe Raffinerie Tirlemontoise,
votre partenaire pour des produits de qualité.**

Pour tous renseignements : Raffinerie Tirlemontoise — Département Commercial Industrie
Avenue de Tervueren, 182 - 1150 Bruxelles — Tél. 02/771.00.30 - Télex : 24523 rafti b

